IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT
COLLEGE JEAN MONNET Rue du Temple 79120 LEZAY

ACTE ADMINISTRATIF
N° 10

☒ Acte ne relevant pas de l'action éducatrice
☐ Acte relevant de l'action éducatrice
☐ Acte budgétaire

Le Conseil d'Administration

Convoqué le 09 avril 2015
S''est réuni le 21 avril 2015
Nombre de membres composant le conseil : 23
Quorum atteint en début de séance : 13
Nombre de membres présents avec voix délibérative : 17

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation,

Après avis de la commission permanente réunie le : ……
(obligatoire pour les questions qui relèvent de l'article R421-2)

OBJET précis : adhésion à un groupement de commandes de fourniture d'électricité

CONTENU DE LA DECISION :
(Textes de référence, exposé des motifs conduisant à la décision, décision)

Dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie et notamment celui de l'électricité au 01 janvier 2016, le SIEDS propose d'adhérer à un groupement de commandes qu'il met en place avant fin avril 2015. Etant l'unique fournisseur sur la commune de Lezay, il est proposé au CA d'y adhérer.

Approbation du CA à l'unanimité des membres présents.

Pièce(s) jointe(s) : convention

RESULTATS DU VOTE : 17 VOTANTS 17 voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ASBTENTION(S)

Accusés de réception le :	**La présente délibération est adoptée. Elle sera consignée dans le registre des délibérations de l'établissement et transmises à :**	Nombre d'exemplaires
	Acte relatif à la passation de convention ou acte relatif au fonctionnement de l'établissement et ne relevant pas de l'action éducatrice. - **DSDEN de la Charente (SAAF)** - **Collectivité de rattachement**	 1 1
	Acte relevant de l'action éducatrice. - **DSDEN des Deux-Sèvres (SPE)**	
	Acte budgétaire. - **DSDEN de la Charente (SAAF)** - **Collectivité de rattachement**	
Publié le 24/04/2015	Fait à LEZAY le 24/04/2015 Le président du conseil d'administration	
Certifié exécutoire le		